

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le vingt-deux juin,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 juin et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 28 juin 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Pascal NYS

DEL/2023/UR/86**Installation de deux antennes radioélectriques dans le stade Dubus**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi ELAN promulguée en novembre 2018 a permis aux opérateurs de développer des moyens complémentaires pour atteindre les objectifs de couverture de l'ensemble du territoire en très haut débit par une simplification des démarches administratives. Aujourd'hui la ville de Hem a un déficit important de couverture en radiotéléphonie.

La ville de Hem, soucieuse des impacts qu'impliquer l'installation d'antennes radioélectriques, favorise la mutualisation des emplacements entre les différents opérateurs et émet un avis défavorable à la demande de travaux quand le lieu retenu n'est pas opportun et ne s'intègre pas dans l'environnement immédiat.

L'implantation des deux antennes sur le site Dubus a fait l'objet d'études par l'entreprise CIRCET France pour le compte des entreprises TOTEM (filiale d'Orange) et SFR. Celle-ci permettra aux opérateurs de couvrir le centre de Hem actuellement mal desservis.

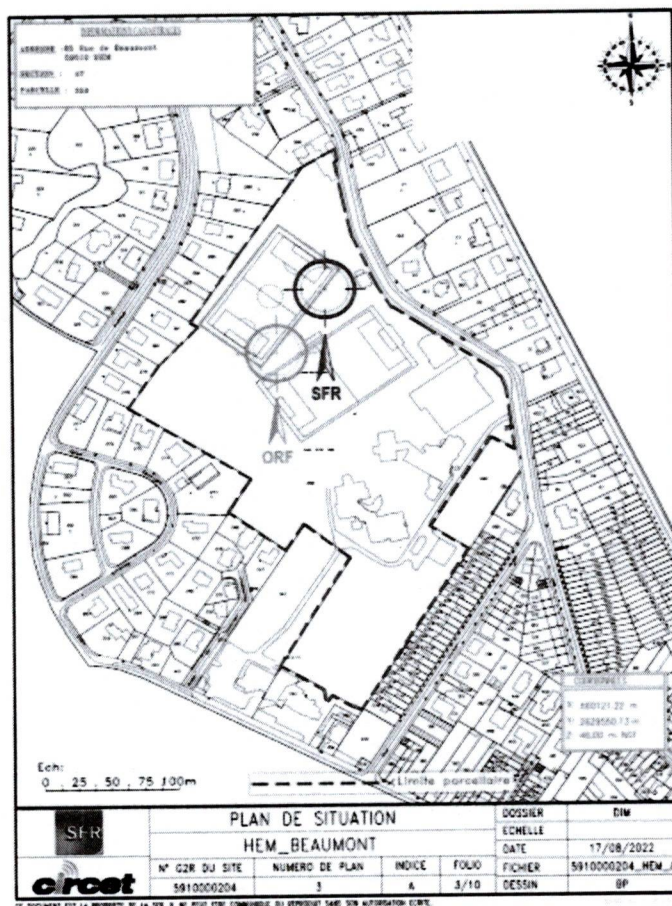
La commune mettra à disposition un emplacement d'environ 30m² par pylône sur la parcelle AT 358.

Les pylônes seront installés en lieu et place des mats d'éclairages actuel et serviront de support pour de nouveaux éclairages.

Le montant annuel de la redevance est fixé à 7030€ HT par pylône.

Cette dernière sera revalorisée annuellement à un taux fixe de 2%.

La durée est fixée à 12 ans avec tacite reconduction par période de six ans.

**PLAN DE SITUATION**

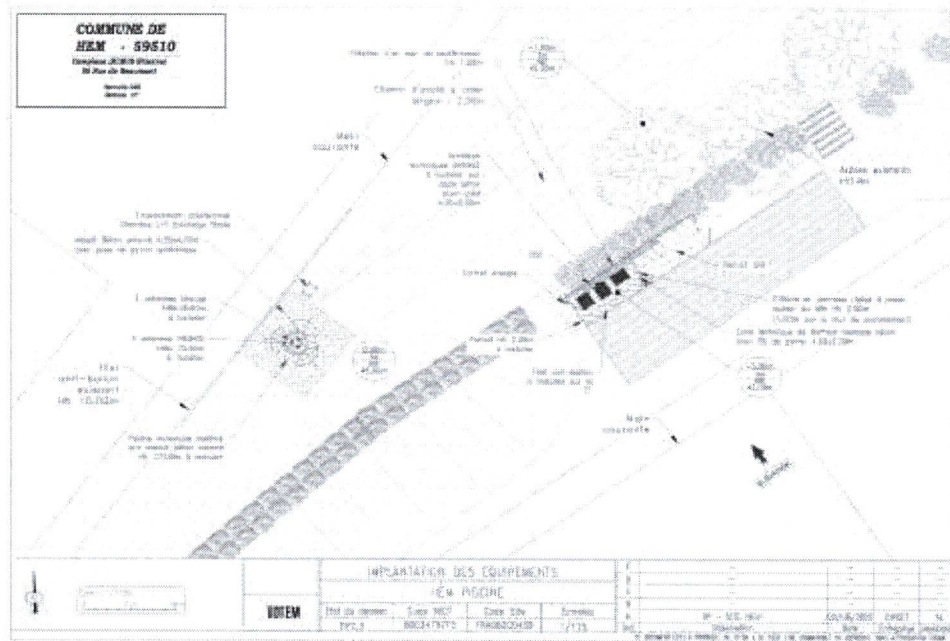
Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

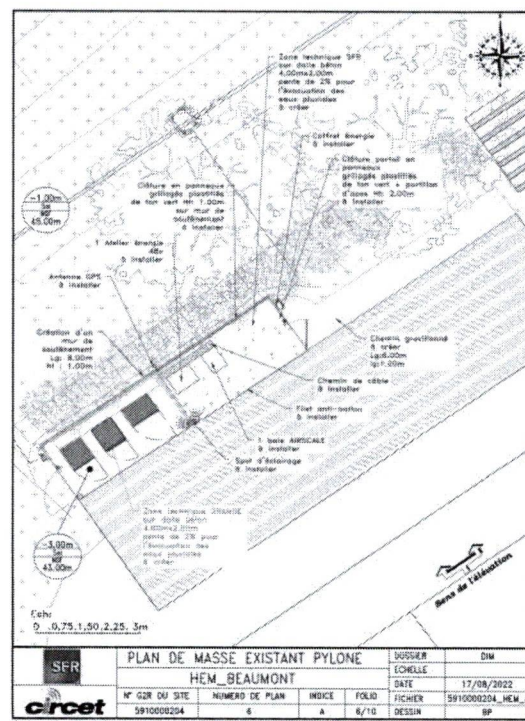
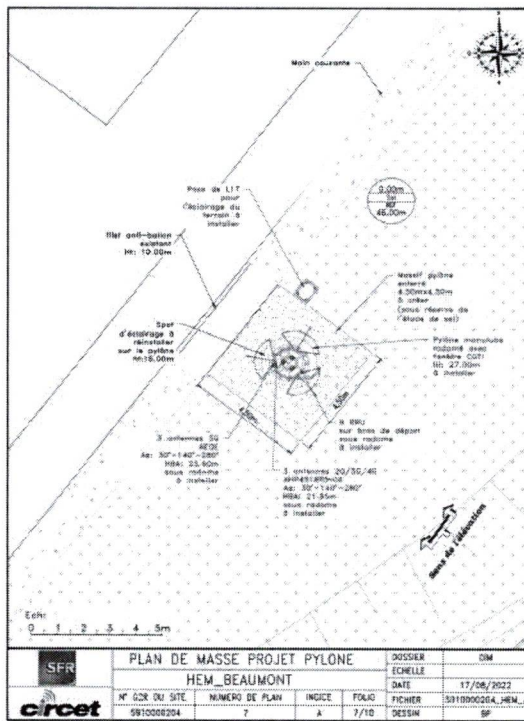
Publié le

S²LOW

ID : 059-215902990-20230622-DEL2023UR86-DE



PLAN MASSE DES INSTALLATIONS ORANGE



PLAN MASSE DES INSTALLATIONS SFR



PHOTOMONTAGE DES ANTENNES

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'implantation de ces antennes sera soumis à autorisation d'urbanisme.

Vu l'avis conforme de la Commission Urbanisme et Travaux du 2 juin 2023,

A 30 voix pour et 3 abstentions : Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART et Jacques DUPONT, le Conseil Municipal décide :

1. D'autoriser l'exploitation par la société TOTEM d'une emprise d'environ 30m² de la parcelle AT358 appartenant au domaine privé de la commune, conformément au projet de convention et au dossier d'information du blic qui sont tous deux annexés à la présente délibération.
2. D'autoriser l'exploitation par la société SFR d'une emprise d'environ 30m² de la parcelle AT358 appartenant au domaine privé de la commune, conformément au projet de convention et au dossier d'information du public qui sont tous deux annexés à la présente délibération.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ces opérations

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

